

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 décembre 2007**

Décision n° **B-2007-5780**

commune (s) :

objet : Stations d'épuration et de relèvement - Réalisation et réparation de menuiseries en aluminium -  
Relance de la procédure d'appel d'offres ouvert après déclaration d'infructuosité - Autorisation de signer  
le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Madame Elmalan

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 décembre 2007

Compte-rendu affiché le : 11 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

**Bureau du 10 décembre 2007****Décision n° B-2007-5780**

objet : **Stations d'épuration et de relèvement - Réalisation et réparation de menuiseries en aluminium - Relance de la procédure d'appel d'offres ouvert après déclaration d'infructuosité - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A l'issue de la consultation précédente, l'offre ouverte étant irrecevable, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 15 novembre 2007, a déclaré la procédure infructueuse.

Les prestations objet du présent marché concernent les études, réalisations, adaptations et réparations d'éléments de type menuiseries en aluminium, vitrages et murs rideaux installés sur les stations d'épuration et relèvement de la Communauté urbaine.

Il s'agit d'équipements et structures normalisés ou construits sur mesures pour leur adaptation à chaque site.

Le montant global de l'opération s'élève à 320 000 € HT.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de réalisation et réparation de menuiseries en aluminium pour les stations d'épuration et de relèvement.

Les prestations seront attribuées dans le cadre d'un marché unique à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans à compter de sa date de notification. Le marché comporterait un engagement minimum de commande de 80 000 € HT et un engagement maximum de 320 000 € HT ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le lancement de l'opération relative à la réalisation et la réparation de menuiseries en aluminium pour les stations d'épuration et de relèvement,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la communauté urbaine de Lyon.

**4° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement.

**5° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels liés pour un montant global minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et un montant global maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,